

DÉLÉGATION DE POUVOIR OU RÉCOMPENSE POUR SERVICES RENDUS ?

Lors du Conseil municipal du 18 février, comme il est de coutume, le Maire a donné compte rendu des décisions qu'il a prises à l'intersession, dans le cadre de la délégation de pouvoirs votée par le Conseil municipal. Au point 8 (voir l'encadré ci-dessous) une amie a attiré mon attention...

8/ Décision relative à une convention d'occupation du domaine public par l'association Ateliers AMASCO, concernant la mise à disposition de locaux de l'école élémentaire La Faïencerie durant les vacances scolaires.

Il est conclu une convention de mise à disposition des locaux de l'école élémentaire La Faïencerie entre la Ville et l'association Ateliers AMASCO. Cette occupation est consentie à titre gratuit, pour une période courant du 4 mars au 31 août 2019, uniquement pendant les vacances scolaires entre 8h30 et 18h30, afin d'animer des ateliers éducatifs.

Évidemment, sur ce genre de décisions, aucun document n'est communiqué aux élus, si on n'y prend pas garde, elles passent sans encombre car sans débat... Pourtant, la mise à disposition, qui plus est à titre gratuit, des locaux d'une école publique durant les vacances scolaires n'est pas une pratique très répandue.

À partir de ce constat, une question se pose : quelle est donc cette association ? Est-ce son activité qui lui vaut de telles largesses ?

Quelques clics à partir d'un moteur de recherche nous éclairent sur son objet :

http://www.journal-officiel.gouv.fr/association/index.php?ctx=eJwlyUsKwjAQANA5inTbhWTyGeMBegL3QwhTLMRMTFLPryC83eMCewf!VEhjaAZ!g7RU9TzGkJfUecnam*Y05Tq7yH15aFuAM6zG3n6CN9ahR2cCEf2DkEzwaDGii4YoBgR!HnM7SwH08AVeUCDn&page=1&WHAT=epanouissement

Annonce : 3306
92 - Hauts-de-Seine
ASSOCIATIONS
Créations

Déclaration à la sous-préfecture d'Antony.

ATELIERS AMASCO - JOUER ET APPRENDRE.

Objet : développer des activités visant à l'épanouissement d'enfants scolarisés à l'école élémentaire, notamment dans le but du renforcement de fondamentaux que sont le goût et la compétence de lecture, d'écriture, de calcul et de raisonnement logique ;atteindre ce but notamment par les actions suivantes : conception , organisation et réalisation d'ateliers éducatifs fondés sur une pédagogie ludique ; recrutement et formation d'étudiants chargés d'animer des ateliers ; toutes actions visant à développer cette communauté d'étudiants ; prêt de jeux éducatifs aux familles ; toutes actions visant à développer les activités éducatives au sein des familles ; ainsi que toute autre activité en lien avec son objet social,viser une complémentarité avec l'École et réaliser ses actions dans le respect de la laïcité et de la devise républicaine de liberté, égalité et fraternité, et en préservant un caractère apolitique ; favoriser l'égalité des chances et dès lors organiser son activité de manière à rendre les ateliers accessibles au plus grand nombre de familles
Siège social : 24 Bis, avenue Victor Hugo, 92340 Bourg-la-Reine. Date de la déclaration : 29 octobre 2018.

La phrase soulignée, l'a été par mes soins car elle sonne agréablement à mes oreilles de républicain attaché à la laïcité et à l'égalité des chances pour tous les enfants quelle que soit la classe sociale dont ils sont issus.

La curiosité est-elle vraiment un vilain défaut ?

Je pourrais aussi me laisser convaincre par les premières phrases de présentation de l'association Ateliers AMASCO sur LinkedIn : « [proposer] des ateliers ludiques et éducatifs pendant les vacances scolaires, pour [donner le goût aux enfants] d'apprendre tout en s'amusant, et développer chez eux les fondamentaux : lire, écrire, calculer, raisonner ». Sauf que les choses se gâtent assez vite : « Ces ateliers sont animés par des étudiants, formés et coachés par des enseignants expérimentés. » Anglicisme à l'appui, voilà une phrase qui fleure bon le vocabulaire de l'entreprise... Et très vite, on apprend que l'équipe dirigeante est « pluridisciplinaire » et compte : « deux entrepreneurs avec expérience de 15 à 20 ans comme cadres dans le privé ; une ancienne directrice d'école ; une étudiante à l'ESSEC ; et un ancien directeur de sociétés de plus de 1000 personnes. » Avouez, en matière de neutralité, on peut mieux faire ! (Tous ces extraits sont vérifiables à l'adresse suivante : <https://www.linkedin.com/company/ateliers-amasco>).

Mais peut-être suis-je trop curieux car la poursuite de mes recherches a rapidement mis fin à mes dernières illusions ! En effet, sur le site de l'école privée **Saint Vincent de Paul** de Fontenay-aux-Roses (voir : <https://www.ecolesaintvincentdepaul.com/atelier-amasco-apprendre-par-le-jeu/>) on apprend que, pour initier son projet, l'association Ateliers AMASCO n'hésite pas, selon la formulation trouvée sur le site, à « chercher » des enfants au sein d'une école privée catholique ! Si vous pensez que votre enfant a le bon profil, il vous suffit de contacter Monsieur Michel WENDLING. Vous avez dit laïcité...

Enfin, sur le site de l'association Ateliers AMASCO : <https://www.amasco.fr>, je vous invite également à lire les mentions légales (https://docs.wixstatic.com/ugd/0ef930_9debc37774364d5aa3d854247bb97e7d.pdf). Vous y apprendrez que le webmaster, qui est également délégué à la protection des données est un certain Monsieur Michel WENDLING, celui-là même qui est le contact l'école Saint Vincent de Paul. Neutralité quand tu nous tiens !

Qui est donc Michel WENDLING, à la fois webmaster du site de l'association Ateliers AMASCO et contact pour l'école Saint Vincent de Paul ?

Comme tout bon entrepreneur, Monsieur Michel WENDLING a son CV sur linkedin : <https://fr.linkedin.com/in/michel-wendling-222b4a/fr>. Réfractaires aux anglicismes, s'abstenir !

Mais pour le sujet qui nous intéresse, il me semble plus utile de vous renvoyer à mes propres écrits :

- À l'adresse : <https://www.elugaucheblr.fr/bourg-reine-ville-sort-bois-ecole/> vous trouverez un texte que j'avais publié le 18 janvier 2018 « Bourg-la-Reine, notre ville - sort du bois pour aller dans une école ! », texte dans lequel je précise que Michel WENDLING est également président de l'association « Bourg-la-Reine, notre ville » qui soutient la majorité municipale.
- Et encore sur <https://www.elugaucheblr.fr/la-commissaire-de-police-utilisee-par-lassociation-electorale-du-maire/>, un article du 23 janvier 2019 intitulé : « La commissaire de police utilisée par l'association électorale du maire » qui décrit les liens étroits entre « Bourg-la-Reine, notre ville » et la majorité municipale.

En guise de conclusion (provisoire ?)

Monsieur WENDLING a tout à fait le droit d'être un soutien actif de la majorité en place mais, alors qu'à lui seul cet affichage suffirait à hypothéquer la neutralité dont se revendique l'association Ateliers AMASCO, la mise à disposition gratuite de locaux scolaires pendant les périodes de vacances sonne comme un renvoi d'ascenseur !

Jean-Pierre LETTRON